



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.241/69
11 novembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION CHARGE
D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR
LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU PAR
LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Dixième session
New York, 6-17 janvier 1997
Point 5 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES FONDS EXTRABUDGETAIRES

Note du secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	2
II. RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE	2
III. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE	3
IV. FONDS SPECIAL DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	13
V. EFFECTIFS DU SECRETARIAT	14
APPENDICES	16

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 47/188 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé un Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation et un Fonds spécial de contributions volontaires, tous deux gérés par le chef du secrétariat ad hoc sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue :

a) de compléter les ressources limitées disponibles au titre du budget ordinaire pour financer ce processus;

b) d'aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer pleinement et effectivement au processus de négociation.

2. Par la suite, dans sa résolution 49/234 du 23 décembre 1994, adoptée à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a prorogé le mandat de ces deux fonds pour la période intérimaire et modifié celui du Fonds d'affectation spéciale afin de tenir compte des recommandations du Comité concernant la participation d'organisations non gouvernementales (ONG) à ses sessions.

3. Le présent document fait le point sur les activités menées pendant l'exercice biennal en cours (1996-1997) jusqu'au 30 septembre 1996 (date du dernier rapport officiel disponible au moment de la soumission du présent document) et financées au moyen de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation et au Fonds spécial de contributions volontaires. Il décrit succinctement la façon dont le secrétariat a utilisé les ressources inscrites au budget ordinaire de l'ONU pour la même période. Comme suite aux demandes présentées par certaines délégations au cours de la neuvième session du CIND, on a fait figurer dans le présent document les activités du secrétariat prévues pour le dernier trimestre de 1996; les activités prévues pour 1997 seront présentées dans l'additif 1. Enfin, on trouvera aussi ci-après des informations sur les contributions annoncées mais non versées et les contributions versées aux deux fonds de 1993 à 1996.

II. RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE

4. Les ressources du budget ordinaire sont utilisées essentiellement pour couvrir les dépenses de personnel et les frais de voyage, de communication et de consultants, ainsi que les dépenses de fonctionnement ordinaires (frais d'entretien et achat de fournitures, par exemple). On trouvera à l'appendice A le montant total des crédits alloués au secrétariat et des dépenses qu'il a engagées au titre du budget ordinaire pour l'exercice en cours.

5. Pour l'année 1996, un crédit de 932 000 dollars E.-U. a été alloué pour couvrir les traitements et les dépenses connexes correspondant à cinq postes de la catégorie des administrateurs (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et à quatre postes d'agents des services généraux, soit le même nombre de postes que lors de l'exercice biennal précédent.

6. En 1996, une allocation de 126 600 dollars E.-U. a été prévue au titre des frais de voyages autorisés des fonctionnaires. Ces ressources ont été utilisées pour permettre à des fonctionnaires du secrétariat de participer à la neuvième session du CIND, de représenter le secrétariat à des réunions intergouvernementales et interinstitutions, d'assister à des ateliers et des séminaires relatifs à la désertification, d'avoir des consultations avec le Siège et d'assurer les services nécessaires pour l'Assemblée générale.

7. Les ressources fournies au cours de la période considérée au titre des services de consultants s'élèvent à 389 800 dollars E.-U., qui ont servi principalement à renforcer le rôle de coordination et de facilitation du secrétariat dans les régions auxquelles s'appliquent les annexes de la Convention. Des consultants ont également été engagés pour l'organisation et la promotion de campagnes de sensibilisation et d'information, ainsi que pour certaines activités pour lesquelles le secrétariat ne disposait pas des compétences nécessaires.

III. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

8. Au paragraphe 13 de sa résolution 47/188, l'Assemblée générale a décidé que "le processus de négociation [serait] financé par prélèvement sur les ressources budgétaires de l'Organisation, sans nuire aux activités déjà programmées, ainsi que par des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale créé expressément à cette fin pour la durée des négociations". Elle a en outre prié instamment "les gouvernements et les organisations régionales d'intégration économique de verser de généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale".

9. L'état des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale ainsi que des contributions annoncées mais non versées est présenté à l'appendice C.

10. On trouvera au tableau 1 de l'appendice D un état récapitulatif des dépenses engagées jusqu'à présent en 1996 au titre du Fonds d'affectation spéciale, qui s'élèvent à environ 1 760 900 dollars E.-U. (y compris 13 % au titre de l'appui au programme). Ce montant est ventilé par objet de dépense.

11. Le secrétariat a établi des contacts et conclu des accords avec plusieurs pays, ainsi qu'avec des organismes du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, en vue de s'assurer leur concours pour des activités précises financées par des fonds extrabudgétaires dans les quatre domaines ci-après. Ces activités sont résumées dans la suite du document.

a) Organisation de séminaires nationaux de sensibilisation et autres activités préparatoires en vue de l'élaboration de programmes d'action nationaux

b) Consultations sous-régionales et régionales préparatoires en vue de l'élaboration de programmes sous-régionaux ou régionaux

c) Information

d) Participation d'organisations communautaires à l'application de la Convention.

12. Les coûts officiellement comptabilisés en septembre 1996 pour chacune de ces activités sont indiqués ci-dessous. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les sommes indiquées ne représentent qu'une partie du coût total des activités, car le système de comptabilité global des autres dépenses pertinentes (c'est-à-dire les dépenses de personnel et les frais de communication) ne permet pas une ventilation précise de l'ensemble des dépenses entre les différentes activités.

A. Organisation de séminaires nationaux de sensibilisation et autres activités préparatoires au niveau national

Dépenses comptabilisées, janvier-septembre 1996	199 700 dollars
Plus 13 % au titre des dépenses d'appui au Programme	26 000 dollars
Montant total des dépenses comptabilisées en 1996	<u>225 700 dollars</u>

13. Le secrétariat a continué à faciliter l'organisation de séminaires nationaux de sensibilisation concernant l'application future de la Convention et les mesures à prendre pendant la période intérimaire. En favorisant les contacts entre divers partenaires travaillant au niveau national, ces séminaires faciliteront l'intégration dans le processus d'application de toutes les parties intéressées, notamment des institutions ou organisations qui n'ont pu encore y participer. Le coût de l'organisation d'un séminaire est de l'ordre de 8 000 dollars.

14. En tant que cadres de présentation de communications et d'échanges, ces séminaires sont également l'occasion de rassembler des acteurs importants de la société civile ainsi que des représentants sur le terrain des organismes donateurs. A l'aide des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale et en collaboration avec des organisations internationales ou régionales compétentes, le secrétariat a été en mesure de faciliter la tenue de séminaires de ce type dans les pays suivants au cours des neuf premiers mois de 1996 :

Afrique :	<i>Janvier</i>	Angola, Madagascar
	<i>Mai</i>	Djibouti, Mozambique, Swaziland, Gambie (financé par le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, CILSS)
	<i>Juin</i>	Ghana
	<i>Juillet</i>	République centrafricaine
Asie :	<i>Mars</i>	Iran, Turkménistan
	<i>Mai</i>	Jordanie
	<i>Juin</i>	Chine

Amérique latine et Caraïbes :	<i>Janvier</i>	Pérou (financé par le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD))
	<i>Mars</i>	Bolivie (financé par le PNUD)
	<i>Avril</i>	Argentine (financé par le PNUD), Cuba
	<i>Septembre</i>	Haïti, Saint-Domingue.

15. De plus, pour appuyer d'autres activités préparatoires au niveau national, le secrétariat a accordé un don de 20 000 dollars au CILSS en vue de l'élaboration de programmes d'action nationaux dans ses pays membres.

16. Les dépenses engagées durant l'exercice biennal en cours jusqu'en septembre 1996 dans le cadre de l'organisation de séminaires nationaux de sensibilisation et d'autres activités préparatoires au niveau national comprennent des paiements sous forme de dons s'élevant à 135 300 dollars et un montant de 64 400 dollars au titre des frais de voyage des fonctionnaires du CIND chargés d'assurer le service de ces séminaires.

17. Au cours de la période d'octobre à décembre 1996, le secrétariat entend faciliter l'organisation de séminaires supplémentaires d'un coût estimatif s'élevant à 56 000 dollars sous forme de dons, 4 000 dollars au titre des honoraires et des frais de voyage des consultants (en vue d'aider à organiser des séminaires ou à établir des documents de fond) et environ 25 500 dollars au titre des frais de voyage des fonctionnaires, comme suit :

Afrique :	<i>Novembre</i>	Libye (financé par le Gouvernement libyen)
	<i>Décembre</i>	Algérie, Cameroun
Asie :	<i>Octobre</i>	Syrie, Kazakstan, Arménie, Myanmar
	<i>Novembre</i>	Yémen.

18. Si les ressources disponibles sont suffisantes, l'objectif serait d'organiser ultérieurement des séminaires de ce type dans tous les pays touchés qui le demandent, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

19. Pendant le reste de 1996, le secrétariat s'attachera également à promouvoir des activités préparatoires nationales en Afrique débordant le cadre des séminaires de sensibilisation. Les activités envisagées sont les suivantes :

a) Le secrétariat doit virer la deuxième tranche de 10 000 dollars à payer sous forme de don à l'Agence érythréenne pour l'environnement en vue de préparer des activités liées à l'élaboration du programme d'action national en Erythrée;

b) Un atelier destiné à 15 centres de liaison africains aux fins de la Convention doit se tenir du 18 au 22 novembre 1996 à Nouakchott (Mauritanie). Son objectif est de clarifier certaines questions essentielles concernant la mise en oeuvre de la Convention. Les participants examineront les processus engagés dans les pays concernés et l'expérience acquise depuis

l'adoption de la Convention et de la résolution sur l'action urgente à entreprendre pour l'Afrique. L'atelier sera une importante occasion de comparer les résultats obtenus dans les travaux réalisés jusqu'ici. Il contribuera à la recherche de solutions concertées aux problèmes rencontrés au niveau national durant la période intérimaire. Le coût de l'organisation de l'atelier est actuellement chiffré à 116 600 dollars;

c) Il est également prévu que le Sénégal, la Mauritanie et le Lesotho lancent des campagnes d'information sur la mise en oeuvre de la Convention pour les populations nationales ou locales. L'aide financière accordée à ces activités représenterait au total 50 000 dollars sous forme de dons.

B. Consultations sous-régionales et régionales

Dépenses enregistrées de janvier à septembre 1996	355 200 dollars
Plus 13 % au titre des dépenses d'appui au Programme	46 200 dollars
Total des dépenses enregistrées en 1996	<u>401 400 dollars</u>

20. Les activités régionales et sous-régionales sont destinées à mieux faire connaître la Convention et à faciliter les consultations qui y sont prescrites. Ces activités peuvent avoir un impact aussi bien horizontalement, en favorisant la coopération régionale inter-Etats, que verticalement, en encourageant des activités de portée nationale. Le secrétariat participe à ce processus pour faire en sorte que ces activités soient homogènes à l'échelle mondiale et compatibles avec les objectifs de la Convention.

Consultations sous-régionales

21. Les consultations sous-régionales se présentent sous la forme de réunions organisées par une organisation sous-régionale, qui assure la coordination avec l'aide du secrétariat. Ces réunions rassemblent des représentants des gouvernements de la sous-région, des pays donateurs et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, qui examinent les possibilités d'application de la Convention dans la sous-région ainsi que les mesures prises pendant la période intérimaire. Elles sont souvent organisées en même temps qu'un atelier qui rassemble des professionnels des médias de la même sous-région.

22. Ces réunions et ateliers permettent à tous les participants d'approfondir leurs connaissances relatives à la Convention et de formuler clairement une position commune quant à leurs obligations et à leurs rôles respectifs. Ils leur permettent également de s'informer des derniers faits concernant la Convention et de l'impact qu'ils ont eu sur les activités dans la sous-région.

23. Les consultations sous-régionales en sont à un stade avancé dans quatre sous-régions de l'Afrique. Au dernier trimestre de 1996, le secrétariat facilitera l'élaboration de programmes d'action sous-régionaux pour l'Afrique australe, l'Afrique orientale et la région du Maghreb par des paiements

sous forme de dons en faveur de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

24. Le secrétariat a également facilité l'organisation d'une conférence sous-régionale pour l'Asie occidentale. Il s'agissait de développer la coopération inter-Etats dans la sous-région et d'encourager le suivi au niveau national. Organisée en collaboration avec le secrétariat du Conseil de coopération du Golfe (CGC), le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Asie occidentale, le PNUD et la Banque islamique de développement, cette conférence s'est tenue à Abou Dhabi du 23 au 25 juin 1996.

25. De même, le secrétariat a facilité, avec le concours du PNUE et du PNUD, l'organisation de la première réunion sous-régionale pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, tenue à Saint-Domingue du 18 au 20 avril 1996. Cette réunion était destinée à sensibiliser les pays de la sous-région aux avantages que l'on peut retirer de la Convention et à engager un processus de coopération entre ces pays aux fins d'application de la Convention.

Consultations régionales

26. En Asie, une conférence régionale s'est tenue à New Delhi du 21 au 23 août 1996. Elle était destinée à définir le cadre et les domaines prioritaires de la stratégie d'application de l'Annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Asie. Un forum Afrique-Asie sur la désertification a également eu lieu à Beijing du 5 au 11 août 1996 pour aider les pays africains à élaborer des programmes nationaux visant à lutter contre la désertification ou à atténuer les effets de la sécheresse, et les pays asiatiques à préciser et à affiner leurs politiques à cet égard.

27. La première Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Buenos Aires du 24 au 26 janvier 1996 avec le concours du PNUD et du PNUE, a permis de jeter les bases de l'application de la Convention aux niveaux national et régional et est convenue de mesures de coopération dans la région. Une réunion de suivi a été organisée à Mexico du 17 au 19 juin 1996, avec l'appui du PNUD, du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La mise au point d'un mécanisme régional de coordination pour la région Amérique latine et Caraïbes progresse.

28. Les dépenses engagées pendant l'exercice biennal en cours jusqu'en septembre 1996 au titre des activités sous-régionales et régionales ci-dessus se décomposent comme suit : 105 800 dollars de subventions pour aider à couvrir les dépenses logistiques locales; 22 000 dollars pour l'organisation de la première conférence régionale tenue à Buenos Aires; 12 500 dollars en frais de consultants; environ 131 100 dollars pour les déplacements des participants; et un montant estimatif de 83 800 dollars au titre des déplacements des membres du secrétariat destinés à appuyer les différentes activités.

29. Pour le dernier trimestre de 1996, on estime qu'il faudra prévoir de subventionner à hauteur de 122 000 dollars le processus SRAP et financer à concurrence de 53 500 dollars les déplacements du secrétariat et de 130 600 dollars les honoraires et déplacements des consultants afférents :

a) au Programme d'action régional ainsi qu'aux réunions sous-régionales et régionales pour la région Amérique latine et Caraïbes; b) à la formulation d'un Programme d'action régional pour l'Asie en vue de préparer la réunion ministérielle de Beijing, en 1997; et c) au lancement du processus de formulation du Programme régional d'action pour l'Afrique.

C. Information

Dépenses comptabilisées, janvier-septembre 1996	48 900 dollars
Plus 13 % de dépenses d'appui au Programme	6 400 dollars
	<hr/>
Total, dépenses comptabilisées, 1996	<u>55 300 dollars</u>

30. Une des principales activités du secrétariat consiste à sensibiliser le public au problème de la désertification et à promouvoir la Convention et son application. A ses dernières sessions, le CIND a souligné la nécessité de poursuivre et de renforcer les activités de sensibilisation.

31. L'Assemblée générale a proclamé le 17 juin "Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse" (résolution A/49/115). La célébration de cette journée permet de focaliser l'attention sur les activités que mène le secrétariat pour informer le public, sensibilisation particulièrement importante pendant la période restant à courir jusqu'à la première Conférence des Parties.

32. Afin de maximiser et de renforcer les activités de mise en oeuvre, le secrétariat continue de rechercher les moyens de promouvoir la Convention et de la faire mieux connaître des dirigeants politiques et des décideurs nationaux, des ONG, des journalistes et des professionnels des médias, notamment la télévision et la radio, ainsi que des groupes d'intérêt spécialisés tels que les milieux d'affaires, tant des pays développés que des pays en développement. A cet égard, le secrétariat a entrepris les actions suivantes :

Publications et information Le secrétariat a produit un dossier d'information sur la Convention et la version simplifiée du texte de cet instrument dans une brochure intitulée "Cap sur Terre". Ces deux outils continuent de faire l'objet d'une vaste distribution dans plusieurs langues.

Le bulletin d'information sur la Convention, lancé en mai 1996 pour que le public intéressé et tous ceux qui sont associés au processus de mise en oeuvre de la Convention soient bien informés des différentes activités en rapport avec la Convention, continue de paraître tous les trois mois en anglais et en français.

Pour susciter un intérêt et une couverture médiatique accrus dans les périodiques, éditoriaux, magazines, grands journaux et revues des compagnies aériennes, des efforts ont été faits, notamment à l'occasion du dépôt du cinquantième instrument de ratification, en direction de ces médias. Les nouveaux numéros de ce bulletin contiennent des reportages, des articles de fond et d'opinion, un bref historique de la Convention, les éléments marquants des principaux enjeux, des rapports sur les activités des principaux groupes et des informations sur les diverses autres activités en cours d'exécution. Par ailleurs, le secrétariat a un accès direct à l'Internet et possède un site sur le World Wide Web. Actuellement en anglais uniquement, ce site sera traduit en français dans les mois qui viennent. On prévoit également d'autres améliorations dans la présentation et le contenu.

Manifestations : Dans le cadre de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, le secrétariat a projeté le film "Po di Sangu", tourné en Guinée-Bissau. Ce film, dont le sujet se rapproche beaucoup de celui de la désertification, a obtenu un grand succès au festival de Cannes de 1996. En outre, CNN a diffusé, avant le 17 juin 1996, un documentaire spécial sur la désertification dans la série "UN in Action".

Promotion : Dans le cadre de sa campagne de promotion, le secrétariat a fait imprimer des T-shirts spéciaux sur la Convention, qui ont été portés et distribués à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification.

33. Les dépenses engagées pendant l'exercice biennal en cours jusqu'en septembre 1996 au titre des activités d'information susmentionnées se décomposent comme suit : 7 500 dollars pour les travaux de traduction et d'édition; 37 000 dollars pour la reproduction et la reliure; et 4 400 dollars pour les activités publicitaires et promotionnelles.

34. Il est prévu, au cours du dernier trimestre de 1996 :

a) de produire, en collaboration avec le Programme "Azimuth" du PNUD, un document vidéo illustrant des cas de pauvreté provoqués par la désertification et les moyens d'éradiquer ce fléau et, inversement, des cas de désertification provoqués par la pauvreté. Ce film, qui sera tourné en Inde, sera distribué dans le monde entier et il est prévu de le traduire dans différentes langues. La part du secrétariat dans cette entreprise est de 25 000 dollars;

b) de rédiger des articles destinés à préparer le terrain en vue de la première Conférence des Parties et à sensibiliser l'opinion à la Convention, notamment au moment de son entrée en vigueur (coût estimatif : 20 000 dollars);

c) de publier, à l'intention des jeunes principalement, une bande dessinée sur la désertification utilisant l'humour et un langage simple pour expliquer les problèmes qui sont liés à ce phénomène et les efforts qui sont déployés pour leur apporter une solution. Cette bande dessinée sera publiée, dans un premier temps, en anglais, espagnol et français (coût estimatif : 20 000 dollars);

d) de publier la brochure "Cap sur Terre" et les dossiers sur la Convention en portugais et de réimprimer les dossiers sur la Convention en français (coût estimatif : 10 200 dollars);

e) de recruter un photographe professionnel chargé de produire les illustrations sur la désertification qui seront utilisées dans les pochettes destinées aux médias et à l'occasion des manifestations liées à la Convention (coût estimatif : 6 000 dollars);

f) de produire et de distribuer 5 000 épinglettes à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Convention, le 26 décembre 1996 (coût estimatif : 5 000 dollars);

g) de publier la troisième édition du bulletin de la Convention (coût estimatif : 3 500 dollars);

h) de commencer les travaux préparatoires de la mise sur pied d'une bibliothèque multimédias dans laquelle seront rassemblés les principaux documents et publications pertinents (sur support papier ou vidéo) produits par le secrétariat ou par d'autres auteurs sur les nombreux aspects et domaines liés à la désertification. Ce matériel pourra être facilement consulté dans cette bibliothèque, notamment aux fins de référence.

D. Participation des communautés à l'application de la Convention

Dépenses comptabilisées, janvier-septembre 1996	375 700 dollars
Plus 13 % de dépenses d'appui au Programme	48 800 dollars
Total, dépenses comptabilisées, 1996	<u>424 500 dollars</u>

35. Au titre de ce chapitre, le secrétariat facilite et coordonne les activités liées à la participation des communautés touchées à la mise en oeuvre de la Convention, et encourage les initiatives destinées à diffuser une information sur la mise en oeuvre de la Convention. Cette entreprise est menée principalement en collaboration avec les organisations intergouvernementales (OIG) et non gouvernementales (ONG) sous la forme, notamment, de subventions versées à ces institutions. Ces versements contribuent à couvrir les dépenses afférentes aux activités liées à la Convention et à renforcer les moyens dont disposent les ONG pour assurer la mise en oeuvre de la Convention.

36. Les activités et les projets entrepris qui ont reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale sont notamment les suivants :

a) des réunions sous-régionales d'ONG sur les meilleurs moyens d'accroître la participation des ONG et d'associer les communautés touchées à l'application de la Convention en Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Centre et en Afrique australe;

b) une conférence régionale d'ONG en Asie sur la mise en oeuvre de la Convention et le renforcement de la coopération et de la participation des ONG d'Asie, des communautés pastorales, des gouvernements et des institutions scientifiques et techniques, tenue à Islamabad (Pakistan) du 27 au 30 janvier 1996;

c) un atelier international d'ONG sur le partenariat dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention dans le bassin méditerranéen, tenu en Tunisie du 28 au 30 mars 1996;

d) trois activités lancées au Mali, au Burkina Faso et en Inde sur le renforcement du rôle des femmes dans la mise en oeuvre de la Convention et la traduction des parties pertinentes de la Convention dans les langues locales;

e) un projet destiné à intégrer la notion de participation telle qu'elle est préconisée dans la Convention dans le programme de travail des organisations intergouvernementales africaines;

f) la préparation de documents d'information concernant la Convention à l'intention des pays du Nord;

g) une assistance aux ONG pour leur permettre de promouvoir la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, par l'organisation de manifestations médiatiques dans leurs régions respectives.

37. En outre, la participation des ONG aux sessions du CIND a été facilitée par des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale.

38. Les dépenses engagées pendant l'exercice biennal en cours jusqu'en septembre 1996 au titre des activités des organisations communautaires susmentionnées se décomposent comme suit : honoraires et frais de déplacement des consultants en vue de préparer la documentation d'une réunion CILSS/ONG : 10 200 dollars; frais de déplacement de spécialistes d'ONG : 193 300 dollars; frais de déplacement du personnel au titre des activités des ONG et des OIG : 12 200 dollars; et subventions versées pour financer les activités ci-dessus : 160 000 dollars.

39. Au dernier trimestre de 1996, les activités prévues à ce titre comprennent :

a) l'organisation, au niveau sous-régional, de conférences réunissant des ONG pour faire connaître la Convention aux communautés et étudier les possibilités de coopération entre les ONG et les gouvernements dans la région (région de l'Asie centrale - Kirghizistan, novembre et région de l'Afrique de l'Ouest - Mauritanie, décembre);

b) l'organisation de réunions d'ONG au niveau régional pour faire connaître la Convention, renforcer la participation des communautés européennes à son application et étudier l'établissement de partenariats entre ONG européennes et ONG du Sud (région européenne - Belgique, octobre; région euroméditerranéenne - France, décembre);

c) l'organisation, au niveau international, de forums d'ONG pour promouvoir la coopération entre les ONG, faire le point des résultats obtenus et discuter de l'application de la Convention (Etats-Unis - San Francisco, novembre et Inde - Hyderabad, décembre);

d) l'organisation, sur deux jours, d'une série de séminaires avec des représentants de la Commission européenne et des membres du Parlement européen, des représentants du secrétariat des Etats africains, des Etats des Caraïbes et des Etats du Pacifique, et des représentants permanents des Etats membres de l'Union européenne en poste à Bruxelles, pour réfléchir au rôle des pays européens dans l'application de la Convention et le définir plus précisément (Bruxelles (Belgique) 5-6 décembre);

e) le lancement de projets pilotes (une exploitation forestière gérée par des lycéens et une exploitation produisant du fourrage de qualité dans le désert de Kubqui) pour sensibiliser durablement la population mongole au problème de la désertification et lui faire comprendre qu'il est important et urgent de lutter contre ce phénomène;

f) la publication d'un numéro spécial d'"IMPACT", le bulletin du Climate Africa Network, qui expliquera les liens entre les changements climatiques et la désertification, en mettant l'accent sur les éléments du deuxième rapport d'évaluation du GIEC qui se rapportent à la désertification; et

g) le lancement d'un projet pilote visant à renforcer le rôle des femmes dans l'application de la Convention au Niger, d'une durée de deux ans.

40. Le coût estimatif de ces activités prévues pour le troisième trimestre se répartirait comme suit : 17 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel et environ 169 500 dollars correspondant à des dons.

41. Compte tenu du coût des divers projets et activités envisagés pendant l'exercice biennal en cours et énumérés plus haut et vu la situation actuelle du Fonds d'affectation spéciale, le CIND voudra peut-être inviter les donateurs potentiels à verser des contributions au Fonds et donner de nouvelles directives au Secrétaire exécutif quant à la façon de l'utiliser à l'avenir.

IV. FONDS SPECIAL DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Dépenses comptabilisées pour la période allant de janvier à septembre 1996 :	948 500 dollars
Plus 13 % au titre des dépenses d'appui au programme :	123 300 dollars
Montant total des dépenses comptabilisées pour 1996 :	<u>1 071 800 dollars</u>

42. L'état des contributions versées et des contributions annoncées mais non versées au Fonds spécial de contributions volontaires est présenté à l'appendice E. Les dépenses engagées pendant l'exercice biennal en cours et comptabilisées sur ce fonds sont récapitulées dans le tableau 2 de l'appendice D.

43. Au cours des neuf premiers mois de l'exercice biennal en cours, 475 500 dollars environ ont été engagés pour couvrir les frais de voyage de 90 participants à la huitième session du CIND (Genève, 5-16 février) représentant 66 pays admis au bénéfice de cette aide et 473 000 dollars approximativement pour couvrir les frais de voyage de 100 participants à la neuvième session du CIND (New York, 3-13 septembre) représentant 67 pays admis au bénéfice de cette aide.

44. D'après les estimations, au cours du dernier trimestre de 1996, quelque 18 000 dollars seraient nécessaires pour financer les frais de voyage des participants à la réunion du Groupe consultatif sur les repères et les indicateurs pour l'application de la Convention (Genève, 13-14 novembre).

45. Une fois déduites les dépenses de 1996 dont le montant estimatif total s'élève à 1 092 200 dollars (y compris les dépenses d'appui au programme (13 %)) et les provisions pour les dépenses d'appui au programme et la réserve opérationnelle pour 1997, reste pour l'année prochaine un solde disponible d'environ 1 100 000 dollars des Etats-Unis. Ces ressources continueront d'être utilisées en priorité en faveur des pays les moins avancés touchés par la sécheresse et la désertification. Comme il a coutume de le faire, le secrétariat distribuera à la dixième session, dans un additif 2 au présent document, la liste des pays dont la participation a été financée au moyen du Fonds ainsi qu'un état actualisé des contributions versées et des contributions annoncées mais non versées au Fonds d'affectation spéciale et au Fonds spécial de contributions volontaires.

46. En ce qui concerne l'utilisation du Fonds spécial de contributions volontaires, deux scénarios sont envisageables selon le montant des contributions versées et selon que la dixième session sera ou non suivie d'une autre session. On pourrait soit prendre en charge les frais de voyage d'au moins un représentant de chacun des pays en développement touchés à une session (voire éventuellement à deux sessions) du CIND en 1997 et à la première Conférence des Parties et de deux représentants de chacun des pays les moins avancés touchés, soit, si les contributions sont insuffisantes, prendre en charge uniquement les frais de voyage d'un représentant de chacun des pays les moins avancés touchés.

47. Compte tenu de ce qui précède et de la situation actuelle du Fonds spécial de contributions volontaires, le CIND voudra peut-être inviter les donateurs potentiels à verser des contributions au Fonds et donner au Secrétaire exécutif de nouvelles directives quant à son utilisation future.

V. EFFECTIFS DU SECRETARIAT

48. On trouvera à l'appendice F le tableau des effectifs du secrétariat au 30 septembre 1996. Il ne tient pas compte des consultants ni du personnel temporaire recruté pour aider le secrétariat pendant les sessions du Comité.

49. En ce qui concerne les effectifs du secrétariat, il faut savoir que :

- a) La Suisse continue de financer les services d'un administrateur;
- b) L'OMM continue de détacher auprès du secrétariat un administrateur et a contribué au financement d'un poste d'agent des services généraux;
- c) Le Canada continue de financer le poste de conseiller juridique;
- d) La Suède a financé un poste d'administrateur jusqu'au 15 septembre 1996 et il a été demandé au Gouvernement suédois de bien vouloir poursuivre ce financement jusqu'à la fin du mois de décembre 1997;
- e) Une partie de la contribution de 400 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale approuvée par le FIDA sert à financer un poste d'expert associé;
- f) L'Italie a détaché auprès du secrétariat un administrateur auxiliaire qui travaillera pendant un an dans le domaine des médias et des communications (son détachement pourra être prolongé d'un an);
- g) Un fonctionnaire a été recruté à titre temporaire grâce aux ressources du Fonds d'affectation spéciale pour effectuer des tâches de secrétariat et alléger ainsi la charge de travail des administrateurs;
- h) Au dernier trimestre de 1996, le secrétariat sera en mesure de recruter deux agents des services généraux (personnel de secrétariat) pour une période de trois mois chacun grâce à des fonds prélevés sur le compte d'appui de l'Organisation des Nations Unies.

50. L'appui administratif au secrétariat continue d'être assuré par une unité administrative du Département de la coordination des politiques et du développement durable basée à Genève, qui comprend un administrateur et trois agents des services généraux.

51. Quant à l'appui aux systèmes informatiques, il a jusqu'à présent été fourni par les fonctionnaires du secrétariat permanent de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (c'est-à-dire par le responsable des systèmes informatiques, un fonctionnaire chargé des systèmes informatiques et un spécialiste des logiciels). Toutefois, le transfert à Bonn

du secrétariat de la Convention étant presque achevé, le secrétariat du CIND va devoir, à partir du dernier trimestre de 1996, financer lui-même ces services et il aurait besoin, pour cela, de ressources supplémentaires.

52. La répartition des effectifs du secrétariat est présentée à l'appendice G; sont récapitulés dans cet appendice les principaux domaines d'activité de chaque fonctionnaire ainsi que la source de financement du poste correspondant. Les effectifs étant très réduits, il faut savoir que les fonctionnaires sont souvent amenés, selon le volume de travail du secrétariat, à s'acquitter de tâches autres que les leurs.

53. Enfin, il convient de noter qu'en raison du caractère incertain du financement, le personnel recruté pour pourvoir les postes financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale continue de se voir offrir des contrats de courte durée et que la qualité et la quantité des services que le secrétariat peut fournir au CIND dépendent de l'importance des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les activités du secrétariat et des délais dans lesquels ces versements sont effectués.

APPENDICE A

BUDGET ORDINAIRE

MONTANT TOTAL DES CREDITS ALLOUES ET DES DEPENSES ENGAGEES PAR OBJET DE DEPENSE
(en dollars E.-U.) 1/

EXERCICE BIENNAL 1996-1997

OBJET DE DEPENSE	MONTANT TOTAL DES CREDITS ALLOUES	MONTANT TOTAL DES DEPENSES	SOLDE DES CREDITS ALLOUES
	1996 <u>2/</u>	1996 <u>1/</u>	1996
010 Postes permanents <u>3/</u>	702 100,00	583 655,43	118 444,57
040 Consultants	389 800,00	381 676,15	8 123,85
050 Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	4 700,00	360,55	4 339,45
100 Dépenses communes de personnel <u>3/</u>	224 700,00	229 577,40	(4 877,40)
113 Dépenses de représentation	500,00	450,00	50,00
242 Voyages autorisés des fonctionnaires	126 600,00	112 991,09	13 608,91
434 Location et entretien de matériel informatique	4 800,00	3 237,43	1 562,57
440 Communications	35 800,00	37 107,26	(1 307,26)
451 Réceptions officielles	2 900,00	-	2 900,00
490 Services divers	8 600,00	1 350,46	7 249,54
500 Fournitures et accessoires	7 700,00	923,25	6 776,75
610 Mobilier et matériel de bureau	4 200,00	-	4 200,00
TOTAL	1 512 400,00	1 351 329,02	161 070,98

1/ Comme indiqué dans le rapport sur les crédits alloués au 30 septembre 1996.

2/ Les crédits n'ont été alloués que pour la première année de l'exercice biennal.

3/ Y compris les traitements imputables à l'exercice biennal 1994-1995, à savoir pour les postes permanents 36 846,84 dollars E.-U. et pour les dépenses communes de personnel 12 843,05 dollars E.-U.

APPENDICE B

**CONTRIBUTIONS VERSEES ET ANNONCEES AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE
POUR LE PROCESSUS DE NEGOCIATION AU 24 OCTOBRE 1996
(en dollars E.-U.)**

CONTRIBUTIONS RECUES

Pays/organisme donateur	1993	1994	1995	1996	Total	Contributions annoncées
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	1 250	1 250	-
Australie	34 915	86 160	-	50 000	171 075	-
Canada	134 982	134 380	147 620	152 836	569 818	8 266
République populaire de Chine	-	-	-	50 000	50 000	-
Chypre	1 000	-	-	-	1 000	-
Danemark	-	200 000	244 410	453 000	897 410	200 000
Finlande	-	89 522	-	-	89 522	-
France	105 542	15 842	-	-	121 384	-
Allemagne	-	-	-	-	-	197 368
Grèce	-	5 000	-	-	5 000	-
Israël	-	-	3 158	-	3 158	-
Italie	-	-	-	46 919	46 919	165 016
Japon	-	123 300	505 330	587 185	1 215 815	-
Kenya	-	5 000	-	-	5 000	-
Pays-Bas	555 139	-	-	478 750	1 033 889	490 840
Norvège	187 971	62 978	255 200	254 562	760 711	-
Espagne	-	-	-	175 345	175 345	260 000
Suède	-	128 287	134 000	-	262 287	-
Suisse	125 310	468 884	535 380	235 250	1 364 824	57 400
Tunisie	-	2 000	-	-	2 000	-
Etats-Unis d'Amérique	200 000	150 000	-	15 000	365 000	30 000 */
Fonds international de développement agricole (FIDA)	-	-	200 000	200 000	400 000	-
Commission européenne	-	-	64 875	-	64 875	-
Organisation météorologique mondiale (OMM)	-	-	32 468	31 515	63 983	-
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	300 000	50 000	80 000	-	430 000	-
TOTAL	1 644 859	1 521 353	2 202 441	2 731 612	8 100 265	1 408 890

*/ A été déposée auprès du PNUE et sera transférée au Fonds d'affectation spéciale.

APPENDICE C

MONTANT TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES PAR OBJET DE DEPENSE
(en dollars E.-U) */EXERCICE BIENNAL 1996-1997
(au 30 septembre 1996)

Tableau 1. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE PROCESSUS DE NEGOCIATION		
Code de l'objet de dépense	Description	Montant
030	Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	428 328,34
040	Honoraires et frais de voyages des consultants	22 661,77
060	Groupes spéciaux d'experts	1 917,84
080	Concours extérieurs divers	24 240,00
210	Frais de voyages des participants et des représentants	324 338,60
242	Autres voyages du personnel envoyé en mission	252 003,37
330	Services contractuels de traduction et d'interprétation	13 074,91
350	Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	37 142,23
391	Publicité et promotion	4 407,50
400	Frais généraux de fonctionnement	31 113,63
500	Fournitures et accessoires	3 023,97
830	Dons et contributions	416 044,65
	<u>Sous-total pour les dépenses</u>	<u>1 558 296,81</u>
	Dépenses d'appui du programme (13 %)	202 578,59
	<u>Total des dépenses</u>	<u>1 760 875,40</u>

Tableau 2. FONDS SPECIAL DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
Code de l'objet de dépense	Description	Montant
210	Frais de voyages des participants et des représentants	948 507,03
	Dépenses d'appui au programme (13 %)	123 305,91
	<u>Total des dépenses</u>	<u>1 071 812,94</u>

*/ D'après le rapport de l'ONU sur les crédits alloués au 30 septembre 1996.

APPENDICE D

**CONTRIBUTIONS VERSEES ET CONTRIBUTIONS ANNONCEES NON ENCORE VERSEES
AU FONDS BENEVOLE SPECIAL AU 24 OCTOBRE 1996
(en dollars E.-U.)**

CONTRIBUTIONS RECUES

Pays/organisme donateur	1993	1994	1995	1996	Total	Contributions annoncées non encore versées
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	1 250	1 250	-
Australie	-	65 735	-	100 000	165 735	-
Autriche	-	10 000	-	20 000	30 000	-
Bénin	-	1 000	-	-	1 000	-
Canada	77 662	-	86 095	-	163 757	-
Danemark	199 985	-	-	200 000	399 985	200 000
France	103 999	64 540	-	-	168 539	-
Allemagne	185 827	-	41 634	-	227 461	197 368
Grèce	-	5 000	-	-	5 000	-
Irlande	-	71 500	16 391	15 962	103 853	-
Italie	90 744	-	-	46 919	137 663	-
Japon	-	300 000	200 000	300 000	800 000	-
Corée	-	50 000	-	-	50 000	-
Malaisie	-	-	10 000	-	10 000	-
Pays-Bas	-	-	-	100 000	100 000	100 000
Norvège	199 985	226 359	200 000	254 562	880 906	-
Panama	-	-	500	-	500	-
Portugal	-	15 000	-	-	15 000	-
Espagne	42 024	19 985	26 479	-	88 488	-
Suède	262 280	-	150 128	-	412 408	-
Suisse	66 013	-	70 000	-	136 013	-
Royaume-Uni	111 727	-	-	-	111 727	-
Etats-Unis d'Amérique	50 000	-	-	-	50 000	-
Commission européenne	-	-	64 875	-	64 875	-
TOTAL	1 390 246	829 119	866 102	1 038 693	4 124 160	497 368

APPENDICE E

EFFECTIFS DU SECRETARIAT DU COMITE AU 30 SEPTEMBRE 1996

Catégorie	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires (Fonds d'affectation spéciale, mission, administrateur auxiliaire)		Total
D-2	1	0		1
D-1/L-6	1	0		1
P-5/L-5	1	1	Financé par le Canada	4
		1	Financé par la Suisse	
		1	En mission pour l'OMM	
P-4/L-4 <u>1/</u>	1	0		1
P-3/L-3	1	1	Financé par la Suède	2
P-2/L-2	0	1	Financé par le FIDA	2
		1	Administrateur auxiliaire détaché par l'Italie	
Total D/P et L	5	6		11
Services généraux	4	1	Financé par l'OMM jusqu'en août 1996	6
		1		
Total général	9	8		17

1/ Poste qui a dû être laissé vacant à partir de juin 1996 (à la suite de la promotion de l'ancien titulaire à la classe P-5) en raison de la crise financière de l'ONU. Il a été demandé de repourvoir ce poste à partir de novembre 1996.

APPENDICE F

Répartition des effectifs du secrétariat intérimaire

(au 30 septembre 1996)

<u>Bureau/titre fonctionnel</u>	<u>Classe du poste/financement</u>
<u>Bureau du secrétaire exécutif</u>	
Secrétaire exécutif	D-2 <u>1/</u>
Secrétaire	G-5 <u>1/</u>
Assistant administratif	G-4 <u>1/</u>
<u>Groupe de l'appui juridique</u>	
Administrateur général	D-1 <u>1/</u>
Conseiller juridique	L-5 <u>2/</u>
Juriste	L-3 <u>2/</u>
Secrétaire	G-3 <u>2/</u>
<u>Groupe des relations extérieures et des relations avec le public et les ONG</u>	
Fonctionnaire des relations extérieures	P-3 <u>1/</u>
Expert associé	L-2 <u>3/</u>
Assistant chargé des relations extérieures	G-6 <u>1/</u>
Assistant chargé de l'information	G-5 <u>1/</u>
<u>Groupe de facilitation</u>	
Coordonnateur des politiques et des programmes	P-5 <u>1/</u>
Conseiller	P-5 <u>4/</u>
Conseiller spécial	L-5 <u>2/</u>
Administrateur de programmes	P-4 <u>1/</u>
(poste vacant à partir de juin 1996)	
Expert associé	L-2 <u>2/</u>
Commis	G-3 <u>2/</u>
<u>Administration</u>	
Fonctionnaire d'administration	P-4 <u>5/</u>
Assistant administratif	G-6 <u>5/</u>
Assistant administratif	G-6 <u>5/</u>
Commis administratif	G-3 <u>6/</u>
<u>Appui aux systèmes informatiques</u>	
Responsable des systèmes	P-4 <u>7/</u>
Administrateur chargé des systèmes d'information	P-2 <u>7/</u>
Spécialiste des logiciels	P-2 <u>7/</u>

/ Financé par le budget ordinaire de l'ONU.
 / Financé par le Fonds d'affectation spéciale.
 / Administrateur auxiliaire détaché par le Gouvernement italien.
 / En mission pour l'OMM.
 / Personnel du Département de la coordination des politiques et du développement durable financé par le budget ordinaire de l'ONU.
 / Imputé sur le compte d'appui de l'ONU.
 / Fonctionnaire du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.